

Michel Fourniret (1942-2021) : portrait et chronologie judiciaire

Surnommé « l'ogre des Ardennes », Michel Fourniret a été condamné pour le meurtre de plusieurs jeunes filles et jeunes femmes en France et en Belgique. Cet article retrace son parcours et les étapes judiciaires de l'affaire, sans entrer dans le détail des crimes, par respect pour les victimes et leurs familles.



■ Portrait

Michel Fourniret naît le 4 avril 1942 à Sedan, dans les Ardennes. Il est arrêté une première fois en 1966, à 24 ans, pour une agression sexuelle sur une fillette. En 1984, il est emprisonné pour des agressions sexuelles sur cinq autres jeunes filles. En prison, il entre en correspondance, par une petite annonce, avec Monique Olivier. À sa libération en 1987, ils forment un couple et se marient en 1989. Ils s'installeront ensuite en Belgique, à Sart-Custinne. La période de ses crimes s'étend de 1987 au début des années 2000.

■ L'arrestation (2003-2004)

Le 26 juin 2003, Fourniret est arrêté en Belgique après une tentative d'enlèvement ratée d'une adolescente de 13 ans à Ciney, qui parvient à lui échapper. En 2004, Monique Olivier révèle aux enquêteurs une partie de ses crimes, et Fourniret passe aux aveux. Le couple est remis à la France, et les deux années suivantes sont consacrées à retrouver plusieurs corps.

■ Les procès

Du 27 mars au 28 mai 2008, la cour d'assises des Ardennes, à Charleville-Mézières, juge Michel Fourniret pour sept meurtres de jeunes filles et jeunes femmes commis entre 1987 et 2001, parmi lesquelles la Belge Elisabeth Brichet, enlevée à 12 ans en 1989. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité sans possibilité de libération. Monique Olivier est condamnée à la perpétuité avec une période de sûreté de 28 ans pour complicité. Aucun des deux ne fait appel. Le 16 novembre 2018, ils sont de nouveau condamnés pour le meurtre de Farida Hammiche : Fourniret écope d'une seconde peine de perpétuité, Monique Olivier de 20 ans supplémentaires.

▪ Les affaires restées sans procès

En 2018, Fourniret avoue le meurtre de Joanna Parrish, et il est mis en cause pour la disparition de Marie-Angèle Domèce. En mars 2020, il avoue celui **d'Estelle Mouzin**, 9 ans, disparue le 9 janvier 2003 à Guermantes (Seine-et-Marne). En décembre 2020, il est mis en examen pour la disparition de Lydie Logé en 1993. Il meurt le 10 mai 2021 à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, à 79 ans, sans avoir été jugé pour ces affaires. Le 19 décembre 2023, la cour d'assises de Nanterre condamne Monique Olivier à la perpétuité, avec une période de sûreté de 20 ans, pour sa complicité dans les affaires Mouzin, Parrish et Domèce. Le corps d'Estelle Mouzin n'a jamais été retrouvé.

Discussion :

Ce qui frappe dans ce parcours, c'est que Fourniret avait déjà été condamné à deux reprises pour des agressions sexuelles sur des fillettes avant sa libération en 1987. Les outils évoqués dans l'article 3.8.08 sur la prévention de la récidive, comme le suivi sociojudiciaire ou le fichier des auteurs d'infractions sexuelles, n'existaient pas encore à l'époque.

L'autre leçon concerne les familles. Sa mort en 2021 a éteint l'action publique contre lui : plusieurs familles n'auront jamais de procès, et celle d'Estelle Mouzin attend toujours de savoir où se trouve son corps. Le procès de Monique Olivier en 2023 n'a apporté qu'une partie des réponses.

Bibliographie

- Wikipédia (anglais), « Michel Fourniret »
- VRT NWS, « Le tueur en série Michel Fourniret est décédé », 10 mai 2021
- Blick, « Après un procès accablant, peut-on pardonner Monique Olivier ? », décembre 2023
- L'Avenir, « Michel Fourniret : le parcours macabre d'un tueur en série », 10 mai 2021